

UNE IDÉE SUR LE DÉCLIN ?

Évaluer la nouvelle critique de la délibération publique

Luigi Pellizzoni et Laurent Vannini

De Boeck Supérieur | *Participations*

2013/2 - N° 6
pages 87 à 118

ISSN 2034-7650

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-participations-2013-2-page-87.htm>

Pour citer cet article :

Pellizzoni Luigi et Vannini Laurent, « Une idée sur le déclin ? » Évaluer la nouvelle critique de la délibération publique, *Participations*, 2013/2 N° 6, p. 87-118. DOI : 10.3917/parti.006.0087

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Une idée sur le déclin ? Évaluer la nouvelle critique de la délibération publique

› Luigi Pellizzoni

› Résumé

La démocratie délibérative s'est répandue à toute vitesse, sans distinction de tradition politique ou étatique. Un débat s'est développé tout aussi rapidement à propos de ses vertus et limites ; il s'est orienté progressivement de la théorie vers la pratique ; son centre de gravité s'est déplacé des arènes de la délibération vers leur contexte politique et institutionnel ; mais il n'a pas remis en question la nature et les implications fondamentalement bénéfiques de la délibération publique. Néanmoins, il semble que nous soyons aujourd'hui à un tournant. Un nombre grandissant de travaux académiques développe un autre type de critique, plus virulente, au centre de laquelle se trouvent non pas la revitalisation de la démocratie et le rôle joué par les forums délibératifs dans la « nouvelle ère » de la gouvernance, mais la « néolibéralisation de la société », et l'intégration, à l'œuvre dans ce processus, de la démocratie délibérative dans une rationalité de gouvernement. Par conséquent, certaines questions posées depuis longtemps y sont interprétées ou hiérarchisées différemment, tandis que d'autres sont soulevées avec plus d'insistance, notamment celles qui traitent de la politique et « du politique ». Cet article analyse les principaux arguments propres à cette seconde catégorie de travaux, qui font voir « faiblesses » et « désavantages » non pas comme des éléments fortuits et corrigibles, mais comme des qualités en grande partie intentionnelles, et responsables du succès même de la délibération. Néanmoins, plutôt que de souligner le destin tragique auquel serait vouée par nature la démocratie délibérative, cette étude suggère une refonte du programme de recherche qui en a fait son objet.

Introduction

L'un des phénomènes politiques les plus significatifs de la dernière décennie est la montée en puissance de la démocratie participative, et plus spécifiquement des forums délibératifs, soit des arènes structurées dans lesquelles différentes catégories de personnes (« citoyens ordinaires », experts, parties prenantes, administrateurs publics) se réunissent pour discuter d'« enjeux de société ». L'échelle de ces enjeux varie du plus global, à l'instar de l'adoption de la monnaie européenne, ou des choix politiques nationaux sur les gènes humains ou les nanotechnologies, au plus localisé, comme le tracé d'une route ou l'emplacement d'un entrepôt de stockage de déchets. Les forums délibératifs diffèrent également de par leurs objectifs. Sintomer et Allegretti (2009) en distinguent au moins trois types : la gestion publique (améliorer les politiques publiques, moderniser l'administration), la justice sociale (renforcer la cohésion, inclure et « capaciter » *empower*) les minorités et les groupes défavorisés) et la démocratie (relégitimer le système politique, élargir la participation active des personnes).

Les forums délibératifs se sont propagés très rapidement, et en tous lieux, sans distinction de tradition politique ou étatique. Ce succès hors-norme a été accompagné d'un débat qui a évolué au même rythme. Il est alors devenu nécessaire de faire un état des lieux régulier de la question délibérative, ce qu'on entreprit des travaux individuels (par exemple Bohman, 1998 ; Ryfe, 2005 ; Rosenberg, 2005) ou des ouvrages collectifs et leur essai liminaire (par exemple, Bohman, Rehg, 1997 ; Elster, 1998 ; Fishkin, Laslett 2003 ; Besson, Martí, 2006). Le présent article s'inscrit dans cette perspective. Il étudie un déplacement récent du centre de gravité des réflexions critiques portant sur la démocratie délibérative vers des analyses de nature plus pessimiste. Il sera moins question de la quantité que de la qualité (raison, portée...) des critiques. Sans proposer une analyse exhaustive et détaillée de ces critiques, qui ne saurait être conduite ici, il s'agit plutôt d'exposer les grandes lignes de ce qui pourrait représenter un tournant dans la vie relativement courte mais intense de la délibération publique (à l'époque de notre modernité tardive). L'image d'une trajectoire parabolique pourra nous servir de guide. Pendant des années, le débat a contribué à une compréhension accrue des vertus et défauts de la délibération publique, sans jamais remettre en question sa nature et ses implications fondamentalement bénéfiques. La pente « ascendante » de la trajectoire parabolique a aujourd'hui perdu son élan tandis qu'à l'opposé, sa pente « descendante » a gagné en visibilité. La « revitalisation de la démocratie », comme remède à la crise qu'elle traverse, est l'idée principale sous-tendant la première pente. Le fil conducteur de la seconde pente est « la néolibéralisation de la société », considérée comme la réponse à cette crise qui s'est historiquement imposée. Par conséquent, les travaux d'analyse « descendants » présentent une lecture et une hiérarchisation différentes de problèmes identifiés de longue date, ou suggèrent de nouvelles questions, dont en particulier celles qui abordent la politique et « le politique ». Les critiques les plus acerbes issues de la production scientifique « ascendante » ne rivalisent pas avec le ton pessimiste commun à l'ensemble de ces nouvelles analyses : plus l'impact de la

néolibéralisation est profond, plus il devient difficile de trouver un chemin pour accomplir la promesse démocratique contenue dans la délibération publique.

Cette trajectoire générale servira de fil directeur dans les sections suivantes. En premier lieu, je récapitule les analyses que j'ai nommées « ascendantes », puis je fais le point sur ceux de la littérature dite « descendante », pour enfin étudier le rôle joué dans ces seconds écrits par le concept de gouvernementalité, employé pour appréhender la néolibéralisation. Cependant, le but de cet article n'est pas simplement de livrer une description neutre d'un tableau d'ensemble : mon adhésion au cadre proposé par la gouvernementalité y émergera sans ambiguïté. Et ce pour une raison simple : ce que cet article donne à voir *in fine*, à mon sens, n'est pas un paysage de désolation politique et sociale, dénué de tout espoir, mais une perspective de recherche inédite et passionnante.

La lecture « ascendante » de la délibération publique

Dans le volet ascendant de la trajectoire critique, dont les origines remontent aux années 1980, les forums délibératifs sont présentés comme une réponse « bénéfique » à la crise de la démocratie représentative et de l'État administratif – bénéfique dans le sens où ils offrent la possibilité d'une réintensification de la participation des personnes, et du poids de cette participation, dans la prise de décisions politiques ; et ce dans un contexte d'inefficacité grandissante des institutions et des approches traditionnelles face à de nouvelles catégories de problèmes et à des transformations sociales majeures, dont les causes premières sont le développement de la technoscience, le changement environnemental, le multiculturalisme et la mondialisation économique.

Après des décennies de succès et d'expansion, une crise de légitimité ou de « surcharge » (*overload*), fustigée par un grand nombre d'études tout au long des années 1970 (Held, 2006), ébranle l'État démocratique et la représentation parlementaire, les arrangements néocorporatistes, les services publics d'État et l'économie fordiste. Dans ce contexte, certains auteurs enrichissent leur arsenal critique d'outils issus de traditions variées, parmi lesquels nous pouvons citer la théorie critique, le fédéralisme, le féminisme, le républicanisme, le pragmatisme et (particulièrement en Amérique latine) les théories post-coloniales (par exemple, Benhabib, 1996 ; Bohman, Rehg, 1997 ; Elster, 1998 ; Avritzer, 2002 ; Cefaï, Joseph, 2002 ; Fishkin, Laslett, 2003). La prédominance initiale des philosophes et des théoriciens de la politique est progressivement contrebalancée par l'implication croissante de politologues, de sociologues, d'analystes et de spécialistes des politiques publiques.

Ces approches ont trois éléments en commun, qui marquent clairement l'abandon de la grille de lecture contemporaine – économique, élitiste et pluraliste – de la démocratie, et des questions qu'elle soulève. Les démocrates délibératifs se réfèrent avant tout à la notion de bien commun ou d'intérêt public, puis à l'importance

centrale de la « participation active » des citoyens à côté, et au-delà, des campagnes électorales et des négociations politiques. Enfin, ils croient en l'utilité des arènes ou forums délibératifs : des cadres (physiques ou virtuels) aisément identifiables où des personnes se rencontrent directement, conscientes qu'elles prennent part à un jeu discursif complexe induisant des rôles spécifiques et des modèles comportementaux (Bobbio, 2002). La présomption est la suivante : le débat, s'il veut porter ses fruits, doit être préparé intelligemment en amont, autour de questions et de méthodes clairement définies. Les forums délibératifs, s'ils ne visent pas à remplacer la démocratie représentative, représentent plus que la seule « sphère publique », en raison justement du caractère maîtrisé de leur *design*. Ce caractère est censé les rendre pertinents pour l'appréhension non seulement de questions de principe inscrites dans une réflexion globale, mais également d'enjeux pratiques à un niveau local, notamment lorsqu'il s'agit de problèmes « insolubles » ou « pernicioeux » qui sont enracinés dans des conflits d'intérêts ou de principe, et qui témoignent d'une forte méfiance à l'égard des institutions.

Le recoupement de ces éléments fait émerger une idée sensiblement différente de l'idée de démocratie participative en vogue jusqu'alors – mais aussi « liée de façon ambiguë » à elle (Besson, Martí, 2006, p. xv). Entre les années 1960 et les années 1970 la participation était imaginée comme un processus conflictuel et auto-organisé, de la base vers le sommet, auquel adhéraient des collectifs déjà constitués, plutôt que des « citoyens » dans leur individualité ou des « parties prenantes » (*stakeholders*) (Pateman, 1970). L'élément qui permet clairement de faire la distinction – et la raison pour laquelle une approche de la participation structurée du sommet à la base, ou verticale, n'est pas interprétée comme le terreau d'une dérive populiste ou technocratique par les défenseurs de la démocratie délibérative – réside dans la transformation du rôle joué par l'État : celui-ci n'est plus considéré comme la source centrale de pouvoir vers laquelle doivent être dirigées toutes les revendications symboliques ou matérielles, mais comme un agent de régulation parmi d'autres intermédiaires autonomes, bien qu'interdépendants, publics ou privés, et dont le nombre ne cesse de croître. Au cours des années 1980, la « grande éclipse » de la participation (Blondiaux, Fourniau, 2011, p. 13) est ce qui sépare les anciennes approches des nouvelles. Il est important ici de faire attention aux dates. Bien que fondées sur des théories différentes et élaborées en partie indépendamment l'une de l'autre, l'émergence de la démocratie délibérative peut difficilement être isolée – historiquement et conceptuellement – de celle de la gouvernance en réseau. Cette dernière, à son tour, peut difficilement être séparée – encore une fois pour des raisons historiques et conceptuelles – de la montée du néolibéralisme et de sa défiance à l'égard des partis politiques, de la planification étatique et des organisations hiérarchiques, ainsi que de sa préférence pour des mécanismes de réglementation « plats ». Cependant, comme nous le verrons, c'est précisément cette relation entre démocratie délibérative et gouvernance (et néolibéralisme donc) qui constitue une ligne de rupture majeure entre les productions scientifiques « ascendante » et « descendante ».

Entre les années 1990 et les années 2000, les recherches universitaires se sont concentrées sur une série de problèmes qui indiquent un glissement progressif de la démocratie délibérative du royaume de la théorie politique vers le champ de sa mise en pratique. Dans une grande mesure, son fondement logique et ses avantages n'ont quasiment pas fait l'objet de remise en question. Les objectifs de ces travaux ont dès lors principalement consisté à comprendre la manière dont les débats réels fonctionnent, et d'identifier des règles selon la spécificité des buts recherchés, en prenant comme point de référence un idéal normatif de délibération – qui n'est pas forcément le même pour tout le monde¹. Un certain nombre de modèles délibératifs ont ainsi été développés, testés et, dans une certaine mesure, systématisés (par exemple, Gastil, Levine 2005). Un faisceau impressionnant de contributions traite des limites empiriques et conceptuelles de l'idée de raison publique vis-à-vis de l'intérêt personnel, des dynamiques de groupe, de la manipulation des volontés, du marchandage et de la négociation, ou encore des problèmes fondamentaux que sont les changements de préférence et les choix collectifs. Cependant, dans la plupart des cas, il n'est pas tant question d'un rejet complet de la démocratie délibérative, que d'un plaidoyer pour plus de réalisme et de « tolérance », ou de compromis, dans son interprétation et sa mise en œuvre (par exemple, Dryzek, List, 2003 ; Hendriks, 2006 ; Niemeyer, Dryzek, 2007 ; Rosenberg, 2007 ; Mansbridge *et al.*, 2010). L'objectif, pour résumer, est de mieux articuler ce qui devrait survenir dans les délibérations publiques, ce qui peut y advenir et ce qui s'y passe réellement, et les implications pratiques des choix conceptuels au regard de l'identification et de la sélection des participants, du recrutement et des conseils des experts, de la définition de l'enjeu et de l'ordre du jour, du cahier des charges des tâches, et des interactions discursives. En d'autres termes, il s'agit d'expliquer comment les arènes délibératives fonctionnent réellement et comment elles peuvent être conduites à se rapprocher au plus près des principes fondateurs de la délibération, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une conception pluraliste et flexible de la raison publique (Chambers, 2003). Dans cette perspective, des efforts significatifs sont engagés pour combler le fossé entre discussions théoriques et explorations empiriques (Rosenberg, 2005 ; Mutz, 2008 ; Thompson, 2008)².

[1] Il y a une différence profonde, souvent minimisée, entre des approches qui considèrent les processus délibératifs comme des moyens de construire et de « mieux » exprimer, de façon plus « réflexive », l'opinion publique, et des approches qui les envisagent à la façon de Dewey, comme des moyens de transformer les questions et interrogations publiques en problèmes collectifs. Cette différence est visible en particulier dans les analyses divergentes de ce qui représente une sélection juste de participants (tirage aléatoire ou choix raisonné parmi les parties prenantes impliquées dans le problème). À chaque idée de la délibération correspond ainsi un ou plusieurs modèles délibératifs, même si le modèle délibératif d'« opinion » prévaut largement tant en littérature qu'en pratique. Je ne développerai pas ici ce point que j'ai analysé ailleurs (Pellizzoni, 2007).

[2] L'Index de Qualité des Discours (*Discourse Quality Index*), par exemple, est l'une de ces initiatives intelligemment menées. Jürg Steiner et son école ont ainsi rendu opérationnels les principes de la discussion de Habermas (Steiner *et al.*, 2004).

Le fonctionnement concret des arènes de discussions demeure un objet d'analyse constant, cependant qu'un autre foyer de réflexion gagne progressivement en visibilité : le lien entre les forums délibératifs et leur contexte politique. La question ici n'est pas tant de savoir ce qu'est la délibération, pourquoi elle est souhaitable et comment elle procède – la constitution, la logique et le fonctionnement interne des cadres délibératifs – que de saisir comment la démocratie délibérative s'inscrit dans un processus politique plus large, et de comprendre les effets qu'elle produit sur ce processus (par exemple Fung, Wright, 2003 ; Parkinson, 2006 ; Goodin, Dryzek, 2006). Les chercheurs engagés dans cette entreprise sont souvent des politologues ou des sociologues travaillant sur le champ de plus en plus vaste de l'analyse discursive ou cognitive des politiques publiques ou, plus largement, qui se penchent sur la transformation de l'État, de ses institutions et de ses instruments, et sur la réarticulation entre les différents niveaux de gouvernement. C'est en ce point précis que les travaux sur la démocratie délibérative croisent les écrits sur la gouvernance (par exemple Hajer, Wagenaar, 2003 ; Sørensen, Torfing, 2005 ; Papadopoulos, Warin, 2007). Si la gouvernance est le transfert du pouvoir de l'État à des acteurs non étatiques, d'acteurs singuliers à des réseaux, de la législation aux mécanismes de marché et de quasi-marché, et de la démocratie représentative à une démocratie de l'efficacité ; si ces transferts représentent une tentative pour maîtriser la complexité grandissante d'une société globalisée, postfordiste, post-mur de Berlin, au développement technologique accéléré, en vidant le lexique du conflit de son contenu au profit d'un lexique des intérêts des parties prenantes ; alors les forums délibératifs, avec leur aspiration à construire parmi leurs interlocuteurs un consensus autour d'une solution rationnelle pour résoudre un problème supposé commun, incluent ou mettent en œuvre la majeure partie, si ce n'est la totalité, des tropes de la gouvernance³.

En réalité, les résultats de la recherche empirique montrent un recours croissant à une variété de formes d'interactions discursives fondées sur l'échange d'information, le marchandage et la négociation, et ce dans un environnement politique de plus en plus embrouillé. Un environnement dans lequel non seulement la réglementation de type « injonction et contrôle » (*command-and-control*) mais également les instruments financiers classiques, comme les taxes ou les primes, perdent leur emprise, et où les forums délibératifs ouverts aux « citoyens ordinaires » peuvent représenter un moyen d'inclure les revendications des minorités et des collectifs marginaux dans des réseaux de relations qui prennent irrémédiablement le pas sur la hiérarchie d'État. Cela ne se fait à l'évidence pas sans écueil, qu'il s'agisse des tensions avec les institutions de la démocratie représentative ou de l'impact faible des délibérations sur la prise de décision réelle (par exemple Van Mill, 1996 ; Dryzek, 2001 ; Van Eeten, 2001). Néanmoins, ces dangers sont là encore interprétables comme des difficultés de mise en

[3] Le Livre blanc sur la gouvernance européenne propose une analyse emblématique et influente de ce mouvement parallèle, en théorie et en pratique, de la gouvernance des réseaux et de la délibération publique (CEC, 2001).

œuvre et d'harmonisation institutionnelle, qu'il est possible de surmonter par un processus d'expérimentation et de correction, d'amélioration constante. De surcroît, il ne nous faut pas oublier d'importants processus d'institutionnalisation formelle. S'agissant de l'Europe, nous pouvons mentionner pour le moins la loi française de 1995 sur le *débat public* (Revel *et al.*, 2007), la loi régionale sur la participation adoptée en 2007 en Toscane en Italie (Floridaia, 2008), la multiplication des budgets participatifs à travers les pays européens (Sintomer, Allegretti, 2009), ainsi que les formes de « partenariat » et de participation dans lesquels l'Union européenne s'engage de plus en plus⁴.

Le débat portant sur les « systèmes délibératifs » (Parkinson, Mansbridge, 2012), issu des plus récents travaux d'interprétations « ascendantes » de la démocratie délibérative, ne modifie pas la vue d'ensemble proposée plus haut. La question de la délibération y est même formulée en des termes plus larges : à savoir, d'organisation institutionnelle, de culture politique et de division sociale (Steiner, 2012). Dans un sens, la vision holistique de ces travaux nous ramène aux origines du plaidoyer pour la démocratie délibérative, bien que cette fois les enjeux ne relèvent pas tant de la théorie politique que du *design* et de la performance institutionnels dans leur ensemble. Le postulat demeure, par-dessus tout, que si la délibération est « correctement » comprise et appliquée, sa mise en œuvre améliore la démocratie, la cohésion sociale, l'efficacité dans les politiques publiques, etc.

Pour conclure, nous évoquons une longue trajectoire « ascendante » de la pensée sur la démocratie délibérative en raison du nombre croissant de réflexions théoriques, d'enquêtes empiriques, de conceptions de modèles et de mises en œuvre concrètes de forums délibératifs, et ce à des échelles variées et sur un éventail d'enjeux de plus en plus large. Cette propagation s'est accompagnée d'une progression de nos connaissances sur les difficultés inhérentes aux délibérations publiques, et d'une amélioration constante des compétences opérationnelles et analytiques, à la fois dans la fortification (« Index de Qualité des Discours » et autres travaux similaires) et dans l'extension (« systèmes délibératifs » et analyses comparables) de l'équipement critique. Toutefois, la nature fondamentalement « bénéfique » de la démocratie délibérative n'a jamais été véritablement mise en question. Même les critiques les plus acerbes, souvent l'œuvre de chercheurs s'inspirant de la théorie de la décision rationnelle, qui soulignent les hypothèses irréalistes et impossibles à expérimenter de la théorie délibérative, ainsi que les possibilités de manipulation que de telles hypothèses ou attentes engendrent, n'en tirent pas pour autant la conclusion que l'application des principes délibératifs est vouée à l'échec ou que l'élaboration

[4] Le traité de Lisbonne de 2007 (article 11) ne mentionne pas moins de quatre dimensions distinctes de la participation : expression et échange d'opinions, dialogue, consultation et droit d'initiative citoyenne. Démêler le sens précis, les personnes concernées et les relations entre elles est devenu une affaire de spécialistes.

même de leurs visées est systématiquement biaisée. En dépit de ses inconvénients, des abus et de l'évidence de l'enchevêtrement fréquent, voire inévitable, des comportements stratégiques et des pratiques délibératives, la démocratie délibérative n'est considérée ni comme vaine ni comme véritablement dangereuse. Elle conserve ses atouts, qui consistent essentiellement en la création des conditions nécessaires pour la gestion d'un pluralisme de valeurs et de politiques publiques complexes, ainsi que pour la construction de relations avec des réseaux de plus en plus autonomes au sein de la société civile ; réseaux face auxquels les mécanismes de représentation et les pratiques étatiques traditionnels montrent des limites saillantes.

La lecture « descendante » de la délibération publique

La littérature « ascendante » ne montre aucun signe d'épuisement. Les contributions récentes mentionnées ci-dessus en sont un témoignage probant. Cependant, son rythme et sa force d'innovation se tarissent sensiblement. Des travaux intéressants voient encore le jour, bien évidemment, mais les avancées se font à la marge. Les études empiriques et les réflexions théoriques viennent peaufiner un tableau d'ensemble déjà fort détaillé. De surcroît, la démocratie délibérative s'est transformée de plus en plus en une affaire de spécialistes : qu'il s'agisse de professionnels rémunérés pour faciliter le dialogue dans les forums, ou de chercheurs ayant parfois construit toute leur carrière sur ce seul sujet. Dès lors, l'une des préoccupations majeures est devenue la défense de ses positions d'attaques en provenance de son propre camp, ou d'intrusions extérieures. L'orthodoxie l'emporte sur l'innovation.

Une perspective différente se fait jour cependant. Plutôt que de célébrer les succès de la démocratie délibérative ou de s'interroger sur les moyens d'améliorer sa mise en œuvre, ou encore de l'adapter au mieux à la réalité, la question qui sous-tend cette approche nouvelle est de chercher à savoir « comment le tournant délibératif en est arrivé là, comment il a pu développer cette force de séduction en apparence irrésistible et ce crédit intellectuel » (Hobson, 2009, p. 182). Pour évaluer le décalage de pensée ainsi créé, nous pouvons en premier lieu rendre compte de l'émergence d'une analyse différente des politiques de la délibération, pour laquelle ce qui est en jeu n'est pas tant l'organisation institutionnelle, la culture politique ou le contexte social, mais le conflit politique. C'est ce type d'analyse que Freschi et Mete (2009), par exemple, appliquent pour étudier deux *Electronic Town Meetings* (« Conseils Numériques de Ville ») organisés en Toscane par le gouvernement régional, et mettre en évidence leurs visées et implications fortement politiques. Selon l'analyse de ces rencontres par ces deux chercheurs, l'élite politique locale, à la gauche de l'échiquier politique, s'est servie des forums délibératifs comme d'un moyen pour contrôler et canaliser le mécontentement de ses électeurs (les participants furent principalement recrutés dans l'électorat de gauche). Au sein des conseils numériques, présentés comme offrant des possibilités inédites et équitables de contribuer à la résolution de problèmes autour

d'enjeux incontestables, les sujets abordés, l'ordre du jour, les règles et les tâches ont été instrumentalisés pour minimiser les questionnements et autres désaccords politiques majeurs. En d'autres termes, l'élite politique dirigeante a trouvé dans la démocratie délibérative non pas un moyen de donner du sang neuf aux relations politiques et à la prise de décision politique, mais une occasion de se renforcer et de se perpétuer tout en maintenant une ligne parallèle de négociation directe avec les groupes d'intérêt organisés.

Sans débattre ici de l'interprétation faite de ce cas précis, nous voyons que l'étude introduit des questions inhabituelles au regard de celles proposées par la littérature « ascendante ». Il ne s'agit pas simplement de montrer que les forums délibératifs peuvent être dévoyés, ou que le degré d'ouverture à la délibération varie selon les systèmes politiques. Il s'agit de souligner que les forums délibératifs peuvent être envisagés également, et peut-être surtout, comme une arme ou une arène de plus de la lutte politique – plutôt qu'une alternative pour esquiver ou surmonter cette dernière. De la même manière, une étude portant sur d'autres exemples en Toscane défend l'idée que les arènes délibératives créent des cadres hybrides où différentes logiques d'action se contaminent mutuellement, plus qu'elles ne délimitent des espaces préservés de la dynamique des politiques du conflit, ce qui ne fait qu'ajouter à la complexité du paysage politique (Lanzara, Lupo, 2013).

Cette réalité n'est pas propre à l'Italie bien évidemment. Des comptes rendus similaires parsèment un corpus grandissant d'études portant essentiellement sur deux domaines. Le premier est celui de la gouvernance locale, principalement à l'échelle de la ville. Le problème du faible impact de la démocratie délibérative – qui est comme nous l'avons vu largement évoqué dans les écrits de type ascendants – n'est pas ici lu comme un problème d'harmonisation entre anciennes et nouvelles formes de démocratie et de prise de décision politique, mais comme manifestant un évidement, une neutralisation ou une perversion, systématiques et intentionnels, de ses potentiels. Un bilan de même type peut être dressé à partir, entre autres travaux, de la comparaison d'expériences délibératives dans différents pays (Suisse, Espagne, Danemark et France) publiée par Papadopoulos et Warin (2007), ou des analyses menées par Barnes *et al.* (2007), et Newman et Clarke (2009) pour le Royaume-Uni, par Sintomer, Maillard (2007) et Blatrix (2009) pour la France, ou de nouveau pour l'Italie par Bobbio et Pomatto (2007), et D'Albergo et Moini (2007).

Le second domaine d'étude est celui de la technoscience et de la gouvernance environnementale. C'est l'un des champs majeurs d'expérimentation, avec la politique de la ville, de la délibération publique depuis ses origines. L'expansion de la démocratie délibérative dans ce domaine s'est faite conjointement à la croissance d'une double prise de conscience : d'une part, l'évidence scientifique et les luttes et aspirations sociales se nourrissent, voire se construisent mutuellement ; d'autre part, des liens et des tensions existent entre démocratie et expertise, que cette dernière soit profane, à l'échelle locale, ou professionnelle

(par exemple, Callon *et al.*, 2001 ; Leach *et al.*, 2005 ; Pestre, 2011 ; Pellizzoni, 2011). Cependant, nous avons pu observer au cours des dernières années l'existence « d'un étrange point de confluence où des processus de délibération et de participation publics qui sont quasiment devenus la norme se trouvent confrontés à une vague de scepticisme à leur encontre » (Tsouvalis, Waterton, 2012, p. 113) – des doutes étant formulés le plus souvent par d'anciens défenseurs ou évangélistes de la démocratie délibérative. Là encore, de telles critiques ne font pas état d'imperfections ou de compromis dans la mise en œuvre de la démocratie délibérative, mais pointent du doigt des distorsions systématiques de ses caractéristiques et de ses objectifs fondamentaux (par exemple, Hagendijk, Irwin, 2006 ; Levidow, 2007 ; Lezaun, Soneryd, 2007 ; Wynne, 2007 ; Pestre, 2008). Ce qui semble émerger de cette production scientifique, parfaitement illustrée par un rapport influent écrit pour la Commission Européenne (Felt, Wynne, 2007), est l'idée d'un « paradoxe démocratique » (Löwbrand *et al.*, 2011), où l'on trouve simultanément un soutien indéfectible à la cause de la participation publique et une stigmatisation de la propagation d'espaces délibératifs organisés par des institutions publiques et conduits verticalement.

Ces domaines d'investigation (ville et technoscience/environnement), une fois réunis, mettent en relief un certain nombre de problèmes.

A) Le pouvoir de définir les enjeux et de leur assigner une place (à une échelle locale ou nationale, par exemple, ou entre détails techniques et principes de valeurs ou de préférences) est fermement détenu par des acteurs spécifiques, au lieu de faciliter un dialogue constructif ; un tel pouvoir tend à restreindre ou à préempter la portée des débats et de la réarticulation du jeu politique, afin d'éloigner toute controverse.

B) Les forums délibératifs traduisent fréquemment les notions d'inclusion et d'*empowerment* en termes de récompenses symboliques ou d'embrigadement des groupes délibérants dans un réseau de complicités avec des acteurs institutionnels et industriels. Comme souvent dans les controverses liées aux technologies, chaque fois que le public intéressé ne préexiste pas au débat ou n'est pas immédiatement identifiable, il est constitué de toutes pièces dans le cadre des délibérations et présenté comme le référent imaginaire des discussions entre les participants.

C) Les forums délibératifs tendent à dépolitiser les enjeux, faisant dès lors le jeu des intérêts établis. Cela non seulement par le contrôle du format et de l'ordre du jour, ou par le biais des récompenses symboliques ou de la mise sous tutelle de groupes : cette dépolitisation se fait également à travers une formalisation et une technicisation fortes des processus qui génèrent, entre autres conséquences, une division nette du travail entre la compétence factuelle des experts et les engagements éthiques de simples participants – les citoyens « naïfs », « ordinaires » sont largement préférés aux personnes ayant des opinions et des idées claires et argumentées.

D) En vertu de leur nature supposée inclusive et démocratique, les forums délibératifs fonctionnent comme de puissants dispositifs de légitimation, où les participants sont amenés à agréer les décisions dictées par l'évidence des problèmes et des faits. Par conséquent, celles et ceux qui expriment leur désaccord ou contestent la définition des enjeux ou l'évidence des faits sont marginalisés ou exposés au blâme public en raison de leurs demandes « déraisonnables » ou de leur opposition « antidémocratique ». En d'autres termes, le droit à la divergence d'opinion est sapé.

Ce type d'analyse commun à la production scientifique « descendante » est sans doute nourri par la prévalence donnée à l'étude des applications *in vivo* de la démocratie délibérative, plutôt qu'aux observations réalisées à partir d'« expérimentations contrôlées », *in vitro*, sur lesquelles s'appuient un grand nombre d'analyses composant la littérature « ascendante ». En particulier, le dernier des quatre points évoqués plus haut est associé à un commentaire que l'on retrouve souvent dans les réflexions de type « descendant ». L'expansion des espaces de délibération et de participation va de pair avec un renforcement de l'autoritarisme et du décisionnisme à tous les niveaux de gouvernement, du national au local, en raison d'un certain nombre de pressions matérielles ou symboliques dont les exemples majeurs sont les « impératifs » économiques, les réglementations et standards internationaux, les restrictions de budgets consacrés aux politiques sociales, les développements technologiques présentés comme autogénérateurs et indiscutablement bénéfiques, l'accentuation du pouvoir exécutif au détriment des compétences parlementaires, la pertinence grandissante des « gouvernements privés » et de la *lex mercatoria* (par exemple Teubner, 2002 ; Peck, Tickell, 2002 ; Peck, 2004 ; Crouch, 2004).

Le degré d'ouverture à la délibération et l'autoritarisme sont appréhendés comme complémentaires plutôt que comme opposés. Plus exactement, la littérature « descendante » propose une lecture distincte de celle des travaux « ascendants » pour ce qui concerne le rapport entre démocratie délibérative et gouvernance. La production scientifique « ascendante » part du principe qu'il existe une profonde différence entre la logique de gouvernance, fondée sur la composition d'intérêts organisés dans des cadres spécifiques de réglementation (comprise comme la tâche essentielle de l'État), et le fondement de la démocratie délibérative, visant à l'insertion et l'*empowerment* de groupes minoritaires, ainsi que le traitement d'enjeux jusque-là ignorés. Elle en tire la conclusion que les forums délibératifs et autres dispositifs participatifs sont primordiaux à la démocratisation de la vie politique dans un contexte dominé par des approches technocratiques ou privilégiant le rôle du marché (par exemple Fung, 2004 ; 2006). Le rôle croissant de la participation et de la délibération au sein des réseaux de gouvernance est présenté comme un nouveau genre de « gouvernance collaborative » (Ansell, Gash, 2007 ; Fischer, 2010), dans le contexte d'un « écheveau de gouvernance » ou d'une « gouvernance organique » à plus large échelle, « dans laquelle sont impliqués des groupes de pression et des associations variés qui défendent souvent leur propre intérêt et prennent part à diverses formes de

réglementation et de prise de décision politique » (CEC, 2000, p. 3)⁵. La littérature « descendante », au contraire, considère l'utilisation de la délibération dans ces circonstances comme un moyen stratégique de pallier les insuffisances de la gouvernance, permettant de lisser les difficultés potentielles liées aux approches managériales, aux négociations réservées aux parties prenantes « fortes », à la distribution inéquitable des ressources, aux réductions des dépenses sociales et aux faibles niveaux de responsabilité ; elle permet de plus de masquer le fait que les décisions sur la réglementation se prennent ailleurs : au sein de techno- et bureaucraties, dans les conseils d'administrations d'entreprise, les tribunaux ou les organismes de financement (Pestre, 2008 ; Moini, 2012). Autrement dit, plutôt qu'une alternative à la logique contractuelle de gouvernance, la délibération peut en devenir l'un des leviers (Pellizzoni, 2008). De fait, cette fonctionnalité apparaît également dans l'analyse que fait Pierre Rosanvallon (2006) de l'essor d'une politique de la défiance, ou « contre-démocratie », marquée par l'influence grandissante d'une appréhension particulariste, négative et méfiante de la participation politique, ayant comme modes d'action diverses formes de surveillance, ou encore le droit de veto et les procédures judiciaires, et dans laquelle les forums délibératifs jouent un rôle important.

La question de l'inclusion et de l'*empowerment* présente dans l'ensemble des discours sur la participation et la délibération, est au cœur de la littérature « descendante »⁶. L'argumentation y suit deux grandes lignes. En premier lieu, toutes les formes « gouvernées » d'inclusion ont d'indéniables visées et répercussions contraires, c'est-à-dire provoquent l'exclusion ; de plus, être inclus ne signifie pas être émancipé. Les groupes d'intérêts représentant la classe moyenne et l'élite semblent être favorisés dans les processus délibératifs à l'échelle de la ville (Melo, Baiocchi, 2006), tandis que l'inclusion de groupes minoritaires, plutôt que de viser leur *empowerment* (qui impliquerait vraisemblablement de se pencher sur les inégalités sous-jacentes de race, de classe ou de genre en amont ou pour le moins simultanément à la mise en place de processus délibératifs), apparaît comme une manière de gérer les conflits potentiels et de produire du consentement à travers la fiction d'un partage égalitaire du pouvoir de décision. Les gens sont entraînés « dans une unité populiste à travers toute la ville ; le gouvernement, le secteur privé et les citoyens y sont exhortés à travailler pour la même équipe dans l'ignorance de la persistance des inégalités » (Blakeley, 2010, p. 140). Lorsque les questions traitent d'innovation, la réflexion porte principalement sur « le risque », c'est-à-dire sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des options, au

[5] La littérature sur la démocratie associative (Hirst, Bader, 2001), qui se concentre sur les associations volontaires, plus que sur des citoyens individuels, comme lieu fondamental de l'éducation à la démocratie et capacitation des personnes, représente en ce sens une sorte de pivot entre la gouvernance en réseau et la démocratie délibérative.

[6] Cela a à voir avec le rôle important joué dans cette littérature par l'analytique de la gouvernamentalité, sur laquelle je m'appuie plus loin et selon laquelle l'*empowerment* est essentielle aux techniques de gouvernement (de soi) néolibérales ou du libéralisme « avancé » (par exemple Dean, 1999a ; Cruikshank, 1999 ; Rose, 1999).

détriment des enjeux liés aux besoins, aux avantages et aux impacts distributionnels (Kinchy *et al.*, 2008 ; Pellizzoni, Ylönen, 2012). La littérature « ascendante » a présenté ces problèmes essentiellement sous la forme de questions traditionnelles d'inégalité de pratique des espaces démocratiques (Brady *et al.*, 1995). Au contraire, la littérature « descendante » ne considère pas ce biais comme dépendant du potentiel plus ou moins élevé d'inclusion des formes délibératives, ou de leur inefficacité à cet égard, mais comme un choix délibéré. De ce point de vue, les forums délibératifs sont à la mode et connaissent un succès dans une grande variété de contextes de gouvernement non pas *en dépit* mais *en raison* de leur inclination à créer de l'exclusion et de l'incapacitation. Plus qu'un impératif (Blondiaux, Sintomer, 2002), la participation, ou la délibération, est une tyrannie (Cooke, Kothari, 2001). Des rituels de plus en plus sophistiqués génèrent des comportements systématiques de manipulation et ont des conséquences nuisibles pour des électeurs censés être émancipés ; ces derniers, en vertu de leur participation, peuvent facilement se retrouver à légitimer des décisions avec lesquelles ils sont en désaccord ou dont les effets en termes de redistribution sont limités (Silver *et al.*, 2010, p. 464).

La seconde ligne argumentative suivie par l'analyse des questions d'inclusion et de l'*empowerment* laisse entrevoir un processus plus profond de changement, qui se produit au niveau de l'anthropologie politique (« le politique ») plus que sur le terrain de la politique. J'y reviendrai un peu plus tard. Auparavant, il peut être utile d'insister sur la manière dont sont réinterprétées par la littérature « descendante » certaines des thèses les plus connues de la littérature « ascendante ».

Considérons l'hypothèse qu'une participation « gouvernée » puisse être bénéfique à la démocratie et à la qualité des politiques publiques. Le tournant pris entre les deux ensembles de travaux montre un glissement de l'axe de la réflexion, d'une interrogation sur la façon de concevoir « idéalement » ces processus, ou de repenser les institutions démocratiques (Fung, 2004), vers la description de l'application systématique d'un « algorithme technique » (Moini, 2012) qui engendre la professionnalisation des facilitateurs, le déferlement de manuels et la domination d'un langage de « parties prenantes ». « Le grand public, ou la communauté, [est] envisagé d'une certaine manière comme une partie prenante autorisée, parmi d'autres, à être partenaire du dialogue » (Goven, 2006, p. 104). Ainsi, l'état de fragmentation de la société est simultanément présumé et produit, ce qui interdit toute question relative à l'idée d'une communauté politique ou à l'existence en son sein de lignes de séparation qui ne peuvent pas être réduites à des intérêts spécifiques au regard d'enjeux d'ores et déjà circonscrits. De même, le problème de la sélection des participants et de la définition de l'ordre du jour est interprété non pas tant comme une affaire de solution « juste » qu'il s'agit de trouver, qu'en termes d'une distorsion systématique du travail des participants qui commence au moment même où ils sont rassemblés comme « mandataires » du « grand » public, ou d'autres publics (Braun, Schultz, 2010 ; Felt, Fochler, 2010). La question souvent débattue de savoir comment s'assurer que les délibérants ne sont pas affectés dans leur

réflexion par quelque influence ou biais se change en critique d'une conception qui considère la délibération comme quelque chose qui advient avant tout dans le « forum intérieur » (*internal forum*) (Goodin, 2000) ; conception qu'illustre parfaitement une vision de la citoyenneté comme étant composée de personnes isolées et immunisées aux autres (Pellizzoni, Ylönen, 2012).

En dernier lieu, prenons l'une des hypothèses fondamentales du courant dominant de la théorie délibérative, soit le fait que la délibération publique devrait être abordée plus comme une évaluation critique visant à définir en toute impartialité l'intérêt de *tous* que comme une confrontation politique programmée pour définir l'intérêt *général* (ce qui implique de privilégier certains intérêts, même si cela se décide sur la scène publique). Ce postulat n'est plus interprété comme un remède essentiel contre les inconvénients traditionnels de la démocratie, tels que la prévalence d'intérêts de groupes ou le risque de populisme (par exemple Pettit, 2003 ; Rosanvallon, 2008), mais comme une conjecture contestable en raison de sa conception négative et « apolitique » de la démocratie (Urbinati, 2010). La fascination de la gouvernance collaborative ou délibérative pour le « citoyen ordinaire », vu comme un « contrepois aux dangers et à la "saleté" de la politique - [car] non contaminé par la corruption, la collusion et le cynisme de la politique à l'œuvre » (Clarke, 2010, p. 640) – semble quelque peu suspecte de ce point de vue.

En résumé, les analyses « ascendante » et « descendante » de la démocratie délibérative sous-tendent des compréhensions très différentes « du politique », du bien commun et de ce que débattre publiquement signifie. Le champ de la « démocratie radicale » ou du « pluralisme radical » est sans doute l'une des sources d'inspirations majeures de la littérature « descendante » (Purcell, 2008). Les démocrates radicaux, qui travaillent communément à partir d'une perspective postmarxiste, partent du principe qu'une confrontation politique entre forces sociales qui se reconnaissent mutuellement mais essaient simultanément d'affirmer et d'universaliser leurs propres revendications singulières, a un caractère inévitablement antagoniste (Rancière, 1995 ; Mouffe, 2005) ; un caractère qui peut être canalisé dans des formes « agonistiques » non violentes, mais qui ne peut être définitivement supprimé. Dans cette perspective, la démocratie délibérative devient aisément un moyen de camoufler les visées hégémoniques de certains de ses acteurs et de promouvoir une dérive « post-politique », qui suppose « l'inéluclabilité du capitalisme et de l'économie de marché en tant que structure organisationnelle fondamentale de l'ordre économique et social, et pour laquelle il n'y a pas d'alternative » (Swyngedouw, 2010, p. 215) ; une « post-politique » selon laquelle ce qui est en jeu dans les problèmes de la crise économique, du terrorisme ou du changement climatique inclut les intérêts de tous et de chacun, au-delà des différences et des inégalités⁷.

[7] Selon Besson et Martí (2006b), des auteurs comme Mansbridge et Dryzek cherchent à rendre compatible la démocratie délibérative avec des approches radicales ou agonistiques. Cependant, être conscient de la nécessité qu'a la théorie délibérative de prendre en considération la réalité

Démocratie délibérative et gouvernementalité néolibérale

Il a été remarqué que les « critiques radicales de la démocratie délibérative ressemblent souvent... à des critiques de la "gouvernance néolibérale" » (Silver *et al.*, 2010, p. 461). En effet, comme nous l'avons laissé entendre plus tôt, le néolibéralisme ou la néolibéralisation peuvent être envisagés comme la trame de fond de l'une grande partie de la littérature « descendante » qui y voit l'un des facteurs explicatifs majeurs de la propagation de la démocratie délibérative. La centralité du néolibéralisme apparaît autant dans les contributions à caractère théorique (par exemple, Mouffe, 2005 ; Goven, 2006), que dans la littérature dédiée aux processus de gouvernance, particulièrement à l'échelle de la ville (par exemple, Barnes *et al.*, 2007 ; Silver *et al.*, 2010 ; Guarneiros-Meza, Geddes, 2010). Ce caractère central apparaît également dans des travaux relatifs à l'environnement et à la technoscience, dans la mesure où ces champs sont profondément marqués par des formes néolibérales de réglementation (Heynen *et al.*, 2007 ; Pellizzoni, Ylönen, 2012).

La pertinence de l'échelle locale émerge ici à partir de deux ordres de considérations. D'un côté, c'est au niveau local que nous trouvons un nombre important d'exemples de délibérations publiques, sans doute parce que c'est l'échelle la plus adaptée à la grande majorité des modèles. De plus, les effets de neutralisation ou de corruption des processus délibératifs peuvent être évalués plus facilement lorsque ces processus ont trait à des décisions politiques concrètes plutôt qu'à des questions de principe sur des sujets globaux. D'un autre côté, les processus de néolibéralisation provoquent une restructuration des relations spatio-temporelles. Beaucoup d'auteurs soulignent le lien étroit qui existe entre la mondialisation et l'accroissement du rôle des régions et des villes comme entités entrepreneuriales compétitives. Jessop (2002) fait remarquer que les villes jouent un rôle toujours plus central dans la gestion de l'interface entre économie locale et flux globaux, durabilité locale et compétitivité internationale, exclusion sociale et polarisation globale. De la même manière, Brenner et Theodore (2002) parlent de la néolibéralisation des espaces urbains, où l'ancien appareil administratif de l'État est remplacé localement par de nouvelles formes de gouvernance. Jessop et Sum (2001), Purcell (2006), Matusitz (2010) et d'autres encore parlent d'une « politique d'échelle » (*politics of scaling*) dont les processus de « glurbanisation » (*glurbanization*) sont une forme d'expression patente ; c'est-à-dire des stratégies à l'échelle de la ville (plutôt qu'à l'échelle des entreprises) qui visent à

du conflit et de l'intérêt personnel ne signifie pas être en accord avec une compréhension foucauldienne, marxienne ou schmittienne du politique comme *fondé sur*, plutôt qu'*influencé par* le conflit. La rupture difficilement réversible entre démocrates délibératifs et pluralistes radicaux, leur vision opposée sur le consensus et le conflit, sont débattues entre autres par Silver *et al.* (2010). Les pluralistes libéraux, qui voient le conflit comme inévitable mais le « relèguent dans la sphère du privé ou créent un équilibre des pouvoirs pour réduire son impact public » (Silver *et al.*, 2010, p. 460, n°8), sont bien évidemment en désaccord avec les deux positions.

créer des différences locales afin de s'emparer et de consolider des flux de capitaux mobiles, et de profiter des avantages compétitifs. C'est ce niveau local, par conséquent, qui permet de mieux voir comment la propagation de la participation et de la délibération est enchevêtrée dans des processus de néolibéralisation. Du consentement général, de tels processus relèvent de la phase de « déploiement » (*roll-out*) du néolibéralisme, débutée dans les années 1990, et qui, dans la lignée d'un « double mouvement » polanyien, cherche à limiter les effets socialement perturbateurs de la phase de « réduction » (*roll-back*) précédente (consacrée à la déréglementation et au démantèlement de l'État-providence) en établissant une réglementation d'État pilotée par le marché et en faisant la promotion de standards hors marché, du capital social, de la gouvernance locale et de partenariats public-privé (Tickell, Peck, 2003). Cette phase est interprétée par la littérature « descendante », non pas comme une atténuation, mais comme une stabilisation, une intensification et un renforcement de la néolibéralisation (Geddes, 2010 ; Moini, 2012).

C'est dans un tel contexte que les écueils de la démocratie délibérative prennent la forme d'échecs ou de perversions majeurs, et souvent systématiques. En dépit de ses manifestations protéiformes et contradictoires (Ong, 2006 ; Brenner *et al.*, 2010), il est difficile de contester que le néolibéralisme a « pris une ampleur véritablement mondiale, se déployant sur l'ensemble de la planète » (Birch, Mykhnenko, 2010, p. 8) ; ce qui soulève la question « de l'attrait universel et pratique des croyances [néolibérales] depuis le milieu des années 1980 » (Centeno, Cohen, 2012, p. 328), et justifie l'usage fréquent de la notion gramscienne d'hégémonie (Plehwe *et al.*, 2005 ; Harvey, 2005 ; Pellizzoni, Ylönen, 2012). De ce point de vue, le néolibéralisme est plus que l'expression d'une connaissance technique, ou que le diktat coercitif d'un pouvoir de classe. C'est une façon de gouverner par le consentement à certaines manières de voir la réalité⁸.

Si le néolibéralisme occupe une place de choix dans la plupart des analyses de la production « descendante », il n'est pas surprenant d'y trouver un plaidoyer contre la gouvernance et pour la gouvernementalité comme cadre conceptuel essentiel. Le lien entre gouvernementalité et néolibéralisme a clairement été établi par Foucault et les travaux académiques qui ont prolongé sa démarche (Foucault 2004 [1978] ; Barry *et al.*, 1996 ; Dean, 1999a ; Bröckling *et al.*, 2011). La littérature « ascendante », comme nous l'avons vu, inscrit l'essor de la démocratie

[8] Cela inclut une vision de la société comme constituée d'individus dont le penchant naturel à se concurrencer doit être correctement soutenu en valorisant les différences autant que possible ; une idée des marchés comme institutions qui ne s'autorégulent pas mais doivent être construits de manière réfléchie, conduits et contrôlés, représentant la grille de compréhension à travers laquelle les actions publiques et privées doivent être jaugées ; une utilisation croissante des formes indirectes d'orientation de la libre conduite des gens, selon leurs propres tendances et intérêts, avec un recours tactique à l'État de droit et à la coercition, particulièrement face à des conflits irréductibles et des antagonismes. Voir, par exemple, Tickell, Peck (2003) ; Feher (2009) ; Lazzarato (2009) ; Dardot, Laval (2009).

délibérative dans le cadre de transformations plus vastes des formes de gouvernement, dictées par de changements socio-économiques majeurs. L'analytique de la gouvernementalité propose une lecture totalement opposée. La gouvernance est plus « qu'une instance de transfert de pouvoir de l'État à des acteurs non étatiques ; c'est l'expression d'une logique ou rationalité de gouvernement différente » (Sending, Neumann, 2006, p. 652) ; et c'est précisément un tel changement dans la rationalité qui permet ou déclenche de nouvelles dispositions sociales et économiques.

Une approche de la démocratie délibérative fondée sur la gouvernementalité présente essentiellement trois avantages. En premier lieu, « la gouvernementalité est un outil analytique plus utile que la gouvernance parce qu'elle permet de dépasser la conception du pouvoir comme jeu à somme nulle sur lequel reposent beaucoup de travaux sur la gouvernance » (Blakeley 2010, p. 131). Elle ne néglige pas les formes indirectes de normalisation de « conduite de la conduite » qui sont à l'œuvre dans l'exercice de la liberté. Cela explique la raison pour laquelle le pouvoir de l'État a été réorganisé plutôt que vidé de sa substance (comme en témoigne le caractère vertical de la plupart des arènes délibératives), et pourquoi l'augmentation de la participation n'entraîne pas forcément l'*empowerment* des citoyens. En second lieu, les nouvelles formes de l'exercice du pouvoir prennent appui dans une large mesure sur une expertise spécifique des sciences sociales (Dean, 1999a), qui inclut des techniques et des théories délibératives. Cela devrait encourager universitaires et professionnels dans ce domaine à se poser la question de leur rôle dans l'élaboration des subjectivités et réalités qu'ils sont simplement supposés décrire ou prendre en charge. Enfin, lorsque l'on applique le concept foucauldien de détermination réciproque du pouvoir et du savoir, l'analytique de la gouvernementalité envisage les discours comme bien plus que de simples moyens d'échange de sens que l'on peut utiliser avec plus ou moins d'honnêteté, de respect ou d'habileté, ce qui est la vision développée par la littérature « ascendante ». Le discours est « au centre de la constitution à la fois du sujet politique individuel et du champ de la politique » (Hobson, 2009, p. 185, en italique dans la citation). La centralité du discours comme déclencheur et résultat de mentalités de gouvernement spécifiques est identifiée également par des chercheurs qui, au-delà de leur ralliement fondamental à une perspective de gouvernance, soulignent les limites des présupposés normatifs de cette perspective à propos de comportements valables ou inefficients et de la nette différenciation entre l'évidence factuelle et les orientations de principe (Richardson, 2011, p. 537). Ces mêmes chercheurs font remarquer l'émergence récente dans les travaux sur la gouvernance d'approches qui « considèrent que les modèles de l'exercice du pouvoir sont constitués par des mentalités spécifiques » (Bevir, 2011, p. 461). De surcroît, du point de vue de la gouvernementalité, la critique formulée par les démocrates de la délibération pointant un déficit cognitif des institutions représentatives et des bureaucraties traditionnelles, qui rejoint pleinement les positions des théoriciens de la gouvernance, peut être interprétée comme un indice du statut hégémonique du néolibéralisme ; sa doctrine fondamentale,

qui concerne la capacité limitée de l'État à gouverner, recevant ici le soutien de camps soi-disant opposés.

L'allégation courante que l'on peut trouver chez les théoriciens de la gouvernance à l'égard de leurs confrères de la gouvernementalité – à savoir que leurs inclinations structuralistes tendraient à minimiser l'importance de l'action et conduiraient à une vision réifiée et monolithique du pouvoir, ce qui nuirait à la force de leur analyse – semble récemment faire place à une possible réconciliation, voire une synergie ou une fécondation croisée. La gouvernance et la gouvernementalité relie non seulement « le pouvoir et l'État aux processus, échanges et interactions avec la multitude de pratiques et d'acteurs de la société civile » (Bevir, 2011, p. 460), mais l'on peut également détecter des convergences théoriques et empiriques entre des approches « interprétativistes » de la gouvernance, sensibles aux mentalités et rationalités de l'exercice du pouvoir, et des approches historicistes et généalogiques de la gouvernementalité, sensibles à la capacité d'agir (*agency*) et à la fluidité des assemblages entre pouvoir et savoir (Bevir, 2010 ; Richardson, 2011). Appliqué aux processus délibératifs ou participatifs, ce mouvement revient à reconnaître l'importance d'une analyse en termes de stratégies de gouvernement, tout en réfutant les analyses globales et hégémoniques dont ces dernières font l'objet. John Clarke, par exemple, observe que « la prolifération de stratégies visant à enrôler les "gens ordinaires" pour gouverner les politiques publiques et sociales [ne peut pas être] ramenée à une vision réductrice de simple fruit pourri issu du néolibéralisme, alors qu'elle agrandit son champ d'action et sa portée » (Clarke, 2010, p. 638). En d'autres termes, condamner « la gouvernance collaborative » en tant que simple rouage dans la propagation des projets néolibéraux éclipse l'existence d'autres stratégies politiques, la coexistence de tendances multiples et les relations complexes entre elles. Plus que d'exercice du pouvoir néolibéral, il conviendrait de parler d'assemblages gouvernementaux, où les citoyens ordinaires ne sont pas toujours réduits à des subjectivités économiques autonomes, mais « sont également invités à devenir des coproducteurs d'attention et de soin, de communauté, ainsi que du bien-être collectif et du "tissu social" » (*ibid.*, p. 641).

Et pourtant, la propre analyse de Clarke, qui met en garde à juste titre contre la tentation d'une analyse trop simplifiée des stratégies gouvernementales de cohésion, confirme la pertinence de l'utilisation de la catégorie de l'hégémonie. D'un côté, « les gens ordinaires sont valorisés *parce qu'ils ne sont pas politiques* » (*ibid.*, p. 642, il souligne). Dès lors, leur mobilisation comme moyen ou comme agent dans le gouvernement de la société est simultanément construite sur et contribue à la dérive de la dépolitisation vers laquelle les pratiques néolibérales et une grande partie de la théorie délibérative convergent. De l'autre, les gens ordinaires ne sont pas simplement « trouvés » mais construits activement – sélectionnés, informés et initiés « aux attentes vis-à-vis de leur performance à venir » (*ibid.*, p. 647). La production de « l'ordinarité » est la quintessence de la performance des stratégies de normalisation. Par conséquent, du point de vue de la gouvernementalité, même la – présumée – attribution aux citoyens ordinaires

de pouvoirs sur l'ordre du jour, ou encore leur marge d'imprévisibilité, doivent être évaluées en considérant que la démocratie délibérative s'exprime et est mise en scène par des rationalités et des techniques de gouvernement particulières pourvues d'un pouvoir constitutif, et pas seulement permissif ou contraignant, s'exerçant sur les subjectivités et la formulation des problématiques.

Conclusion : un programme de recherche renouvelé

Dans cet article, j'ai défendu l'idée que le débat sur la démocratie délibérative (et plus largement participative) a peut-être atteint un tournant. Les avancements graduels d'une recherche ancrée dans des lignes directrices établies depuis longtemps sont contestés par des critiques qui interrogent le caractère bénéfique de la délibération publique dans la société d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement du constat que la propagation des arènes délibératives dans la « réalité » génère également du scepticisme et des désillusions. Il s'agit du fait que l'inefficacité, la dépolitisation, la normalisation, l'exclusion et les inégalités, la marginalisation de la dissidence, la fragmentation des politiques publiques et des formes de gouvernement sont de plus en plus analysées comme des éléments systémiques et non comme des problèmes contingents ; comme des indices des changements profonds, bien souvent pour le pire, de la manière dont les gens sont gouvernés. Si « "Habermas" signifie le consensus, la délibération rationnelle et la mise à l'écart du pouvoir afin d'atteindre la formation d'un discours de la volonté collective, [et si] "Foucault" renvoie à l'ubiquité du conflit, les inégalités du pouvoir et leur nature constituante et véritablement créative » (Silver *et al.*, 2010, p. 457), alors l'étoile d'Habermas semble perdre de son éclat tandis que celle de Foucault brille chaque jour davantage.

L'image d'une trajectoire parabolique est bien évidemment une simplification à l'extrême. Un grand nombre d'auteurs ne sont pas facilement classables dans l'un ou l'autre des camps, « descendant » ou « ascendant » ; parfois, leur attitude varie selon les sujets et les contextes. Cependant, si des démocrates radicaux comme Mouffe ou Harvey sont suspicieux en toutes circonstances à l'égard de nouvelles formes d'engagement qui se construisent de manière contingente au niveau de la société civile plutôt que de s'inscrire dans des clivages structurels, il est étonnant de voir des personnes ayant promu la délibération publique des années durant, émettre des doutes devant la manière dont cette dernière est intégrée dans les processus de gouvernement. Le rapport Felt et Wynne (2007) est à ce titre exemplaire. De ce point de vue, la forme de distinction opérée par Parkinson (2004) entre « techniques délibératives » utilisées dans des contextes de « nouveau management public » et « démocratie délibérative » (authentique) apparaît plus comme un moyen de rester à la périphérie du problème, en usant d'une subtilité linguistique, qu'une tentative de l'affronter directement.

Plus la question du néolibéralisme, ou du libéralisme « avancé », est prégnante, plus les critiques se font acerbes. À cet égard, la force de la perspective de la

gouvernementalité, adoptée par beaucoup de travaux dans la littérature « descendante », réside dans son appréhension singulière de l'émergence de la gouvernance de réseau et du rôle que la délibération publique y joue. Dans cette perspective, nous ne sommes pas simplement en face d'une redistribution du pouvoir, mais de l'avènement de nouvelles formes d'exercice du pouvoir, à laquelle contribuent activement les technologies et l'expertise des sciences sociales. Il nous reste à pleinement comprendre quelles sont les caractéristiques et les conséquences de ces formes. Mais il ne peut pas nous échapper que la rationalité néolibérale de gouvernement présuppose et produit des agents qui, dans le même temps, se confondent avec les agents de la démocratie délibérative et s'en écartent profondément. En cela se situe l'ambivalence, ou le paradoxe, soulignée entre autres par le comité éditorial de *Participations* dans les pages du premier numéro de la revue. « Les dispositifs concrets de la "démocratie participative"... s'inscrivent aussi bien dans des logiques managériales et gestionnaires que dans des dynamiques de transformation sociale radicales » (Comité éditorial, 2011, p. 5). Ce paradoxe ou cette ambivalence ne sont nulle part plus visibles que dans la question de l'*empowerment*. Les critiques sont nombreuses, même dans le camp des « ascendants », qui insistent sur l'idée que les processus délibératifs sont souvent inefficaces ou trompeurs à cet égard. Mais il se peut que le discours même de l'*empowerment* soit compromis, faisant partie intégrante de la logique de gouvernement du néolibéralisme. Il se peut également que le vrai rôle de la collaboration et de la participation soit d'aider à produire les « nouvelles formes de sujets gouvernables » (Newman, 2005, p. 120) qui, selon les auteurs de la gouvernementalité, constituent l'objectif fondamental du projet néolibéral. Dès lors, il devient essentiel de se demander où se situe exactement la différence entre les compréhensions néolibérale et délibérative de l'*empowerment* et, plus largement, ce que signifie être *empowered* ou « capacité », c'est-à-dire de comprendre quelle relation existe entre *empowerment* individuel et *empowerment* collectif et si la notion elle-même n'est pas minée par des défauts irrémédiables. La sociologie du développement et les processus participatifs qui émergent dans les pays non occidentaux peuvent probablement apporter des ressources précieuses à cet égard (par exemple Avritzer, 2002 ; Hickey, Mohan, 2004), de même que la recherche portant sur la délibération dans les mouvements sociaux (par exemple Della Porta, 2005). Mais il ne s'agit bien évidemment pas de choisir parmi des conceptions alternatives de la démocratie délibérative. Si l'idée de délibération « à l'intérieur », à laquelle adhèrent un grand nombre d'auteurs de la littérature « ascendante », semble exprimer presque l'essence de la rationalité néolibérale, l'orientation deweyenne, qui regarde la délibération comme un outil pour la résolution des problèmes ne paraît pas moins frayer dangereusement avec la logique néolibérale de dépolitisation. Les options théoriques à notre disposition ont besoin d'être revisitées ou détaillées avec plus de soin.

Peut-on suggérer, dès lors, que des analyses plus solides de la démocratie délibératives émergeraient peut-être d'une fusion, ou d'une fécondation croisée, entre les approches « ascendante » et « descendante » ? Je dirais que c'est déjà le cas, du moins pour ce qui concerne la littérature « descendante », puisque

cette dernière ne rejette pas mais recadre des concepts et analyses développés par la littérature « ascendante ». Il revient peut-être à cette dernière de devenir plus perméable à des perspectives pour lesquelles « le tournant délibératif cesse d'être l'un des moyens de guérir les maux des démocraties (néo)libérales modernes [...] et devient plutôt une forme contemporaine d'intervention de gouvernement » (Hobson, 2009, p. 176). Cependant, les synergies seront peut-être moins simples qu'il n'y paraît. Nous avons déjà vu plus haut un plaidoyer similaire pour une fécondation croisée entre gouvernance et gouvernementalité. Être attentifs, dans nos recherches, à la fois aux mentalités et aux discours, à la capacité d'agir (*agency*) et à l'hétérogénéité des lieux et des secteurs, est certainement un conseil à suivre. Pour autant, il ne faut pas oublier que du point de vue de la gouvernementalité la gouvernance n'est pas une alternative ou un cadre conceptuel complémentaire, mais un objet de recherche fondamental en soi, en ce qu'elle déclenche de nouvelles mentalités de gouvernement et en représente une forme d'expression déterminante. Par conséquent, ne pas prendre de précaution dans l'utilisation d'éléments issus des deux modes de pensées expose tout chercheur à un risque majeur d'incohérence.

Un fréquent reproche adressé à l'approche foucauldienne, selon lequel elle oublierait d'appliquer de manière réflexive ses catégories à elle-même (s'il n'y a pas de discours vrai mais seulement des jeux de vérité, pourquoi la gouvernementalité aurait-elle un statut de véracité plus important que la gouvernance ?), passe à côté de la question principale. La gouvernementalité, comme tous les autres concepts foucauldien, n'aspire pas à proposer des analyses de la situation à partir d'un point de vue transcendant. C'est une reconstruction généalogique : ce poste d'observation est placé à l'intérieur même des événements historiques observés. Toute « vérité » que cette observation rend visible n'a rien de transcendant. C'est pour cette raison également que « Habermas » et « Foucault » ne sont pas aisément réconciliables – et ce n'est pas simplement parce qu'ils se sont critiqués mutuellement (Habermas, 1987 ; Foucault, 1994 [1984]). Au cœur de la littérature « ascendante » se trouve la notion classique de critique, selon laquelle « la réflexion est guidée par un idéal *transcendental* : elle articule cette orientation dans les termes du *projet* d'une lutte pour la réconciliation entre le réel et l'idéal à travers un usage valide (*lawful*) de la raison » (Owen, 1999, p. 22, il souligne). La littérature « descendante » se base quant à elle sur une perspective généalogique, dans laquelle « la réflexion est guidée par un idéal *immanent* et cette orientation de la réflexion est articulée dans les termes d'un processus de transformation de soi rendu possible par un usage *agonique* de la raison » (Owen, 1999, p. 30, il souligne). Cela ne signifie aucunement, comme l'a très clairement précisé Foucault, l'abandon de l'idée de critique, qui représente l'héritage fondamental des Lumières auquel il souscrit – pas tant comme un ensemble de principes immuables, que comme une disposition de l'esprit. À ses yeux, la critique – et donc la critique de la démocratie délibérative ou participative, ainsi que la critique de la gouvernance en réseau et du néolibéralisme – s'établit à partir de la reconstruction des conditions d'émergence et de l'acceptation d'un ordre pouvoir/savoir particulier. Son intention première n'est pas l'évaluation de

la distance entre l'idéal et le réel, mais de poser la question de savoir « comment ne pas être gouverné *comme cela*, par cela, au nom de ces principes-ci, en vue de tels objectifs et par le moyen de tels procédés, pas comme ça, pas pour ça, pas par eux » (Foucault, 1990 [1978], p. 38, il souligne)⁹.

Cette remarque devrait également répondre à une autre allégation, déjà mentionnée, formulée à l'encontre de la gouvernementalité, de ses inclinations structuralistes plus ou moins cachées, et du pessimisme qui en découle à propos non seulement de l'action individuelle et collective mais également de la possibilité de chercher activement et de façon déterminée le changement. Il est vrai que, par la nature même de ses principes fondateurs, la description que fait la littérature « descendante » de la démocratie délibérative est souvent assez pessimiste. Pour acerbe que soit la critique, elle ne proclame pas cependant « la fin de tout espoir ». Et ce pour deux raisons, là encore essentielles dans la perspective de la gouvernementalité. La première est que la généalogie, loin d'être une anticipation ou une préemption du futur (ce qui constitue plutôt l'affaire des approches transcendantales), est par définition une reconstruction immanente de la trajectoire vers le présent. La seconde raison réside dans le fait que la vision foucauldienne associe pouvoir et résistance sans jamais les séparer. Il n'y a pas de pouvoir sans résistance. Le pouvoir produit sa propre résistance, ou encore la résistance est la conséquence de tout pouvoir. Ce qui signifie que tout projet hégémonique est incomplet (Hall, 1983) ; que dans tout processus historique réel, le « dominant » et « l'efficace » sont révélés et pris à contre-pied par le « résiduel » et « l'émergent » (Williams, 1997). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, chose que tout praticien quelque peu expérimenté de la facilitation pourrait confirmer, les tentatives de dépolitisation des enjeux à travers des formes de « gouvernance collaborative » peuvent procurer aux citoyens et groupes de personnes des opportunités de repolitisation (Clarke, 2010). Plus généralement, tandis que le pouvoir « s'enracine plus profondément chaque jour, s'infiltré plus chaque jour dans nos activités et dans nos vies, s'ouvrent simultanément de nouvelles voies de développement de la résistance » (Nealon, 2008, p. 107-108).

Des considérations de ce type n'offrent pas en elles-mêmes des réponses aux questions soulevées par la littérature « descendante ». La notion de résistance, telle que Foucault la conçoit, et les sens et rôle des contre-conduites ne vont pas de soi dans le contexte social actuel – par exemple à l'égard de l'essor de mobilisations éthiques ponctuelles (qui vont du consumérisme critique au mouvement « open-source »), que certains encensent (Hardt, Negri, 2004) et que d'autres trouvent problématiques comme contre-pouvoirs efficaces (Myers, 2008). De même, il n'est pas simple d'évaluer le sens et l'importance d'un grand nombre de conflits actuels au niveau local, qui découlent des nouvelles relations territoriales/spatiales générées par la politique néolibérale et caractérisées par la

[9] Pour une analyse de la notion de critique chez Foucault, voir Butler (2001). Pour une comparaison entre la notion de démocratie chez Habermas et Foucault, voir également Dean (1999b).

production de liens sociaux par (et non pas malgré) le rejet de toute structuration interne (Caruso, 2010). Ce qui émerge cependant, c'est précisément cela : un programme de recherche renouvelé et passionnant qui repositionne la démocratie délibérative dans le contexte plus large des politiques du conflit et des transformations radicales de la vie sociale et politique. Si l'on souhaite, par exemple, rendre lisible l'enjeu posé par l'*empowerment*, il nous faut trouver les moyens de faire la distinction entre le citoyen « actif », qui a la faveur aujourd'hui des stratégies et de la rhétorique de gouvernance, et le citoyen « activiste »¹⁰, qui n'oublie jamais le lien étroit entre les politiques publiques, la politique et « le politique ». Il nous faut également nous demander quelles formes et quels lieux de délibérations publiques conviennent le mieux à l'activiste, plutôt qu'à l'actif. De surcroît, c'est une chose de parler de « néolibéralisations hétérogènes » ou de « variétés » de néolibéralismes (Brenner *et al.*, 2010) ; c'en est une autre de parler d'« hybrides » entre le néolibéralisme et d'autres projets politiques (Guarneros-Meza, Geddes, 2010), puisque dans ce dernier cas la place laissée aux contre-conduites délibératives semble être plus importante. Dès lors, dans quelle mesure, quand et où l'une de ces perspectives est-elle plus pertinente que l'autre ?

En conclusion, la littérature « descendante » consacrée à la démocratie délibérative a marqué le début d'une nouvelle phase : celle de l'analyse critique d'un phénomène dont l'importance va grandissante, et dont l'enchevêtrement avec les processus de gouvernementalisation a été négligé ou sous-estimé jusqu'à récemment. Il nous faut accepter de répondre au défi, aiguïser notre sensibilité aux conditions du changement social et politique (ce qui signifie également intensifier nos échanges avec des travaux à la croisée des nôtres, comme ceux de la sociologie postcoloniale ou de la sociologie des mouvements sociaux) et repenser de façon approfondie le sens et le rôle de la participation et de la délibération dans la recherche d'une sortie du néolibéralisme.

Traduit de l'anglais par Laurent Vannini

Remerciements

Des versions antérieures de cet article ont été présentées à l'occasion du séminaire « De l'alerte au conflit – Logiques argumentatives et trajectoires des mobilisations » organisé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris, 3 février 2012) et de la conférence « Political participation and beyond » proposée par l'Association de Sociologie Européenne (European Sociological Association - Research Network 32-Political Sociology – Milan, 1^{er} décembre 2012). Je tiens à exprimer ma gratitude à l'égard des participants pour leurs commentaires et leurs suggestions. Je suis particulièrement reconnaissant envers les coordinateurs de ce numéro spécial de *Participations*.

[10] Je tire cette efficace distinction de John Clarke (2013).

Bibliographie

- Ansell C., Gash A., 2008, « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18 (4), p. 543-571.
- Avritzer L., 2002, *Democracy and the Public Space in Latin America*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Barnes M., Newman J., Sullivan H., 2007, *Power, Participation and Political Renewal*, Bristol, Policy Press.
- Barry A., Osborne T., Rose N. (dir.), 1996, *Foucault and Political Reason*, London, UCL Press.
- Benhabib S. (dir.), 1996, *Democracy and Difference*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Besson S., Martí J.-L., 2006, « Introduction », in S. Besson, J.-L. Martí. (dir.), *Deliberative Democracy and its Discontents*, Aldershot, Ashgate, p. xiii-xxxi.
- Bevir M., 2010, « Rethinking Governmentality: Towards Genealogies of Governance », *European Journal of Social Theory*, 13(4), p. 423-441.
- Bevir M., 2011, « Governance and Governmentality after Neoliberalism », *Policy & Politics*, 39 (4), p. 457-471.
- Birch K., Mykhnenko V., 2010, « Introduction: A World Turned Right Way Up », in K. Birch, V. Mykhnenko (dir.), *The Rise and Fall of Neo-Liberalism*, London, Zed Books, p. 1-20.
- Blakeley G., 2010, « Governing Ourselves: Citizen Participation and Governance in Barcelona and Manchester », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (1), p. 130-145.
- Blatrix C. 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés Contemporaines*, 74, p. 97-119.
- Blondiaux L., Fourniau J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 1, p. 8-35.
- Blondiaux L., Sintomer Y, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, p. 17-35.
- Bobbio L., 2002, « Le arene deliberative », *Rivista Italiana di Politiche Pubbliche*, 3, p. 5-29.
- Bobbio L., Pomatto G., 2007, *Modelli di coinvolgimento dei cittadini nelle scelte pubbliche*, Rapport pour la Provincia Autonoma di Trento.
- Bohman J., 1998, « The Coming of Age of Deliberative Democracy », *Journal of Political Philosophy*, 6 (4), p. 400-425.
- Bohman J., Rehg W. (dir.), 1997, *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*. Cambridge (MA), MIT Press.
- Brady H., Verba S., Schlozman K., 1995, *Voice and Equality: Civic Voluntarism and American Politics*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Braun K., Schultz S., 2010, « "...A Certain Amount of Engineering Involved". Constructing the Public in Participatory Governance Arrangements », *Public Understanding of Science*, 19 (4), p. 403-419.

- Brenner N., Theodore N., 2002, « Cities and the Geographies of "Actually Existing Neoliberalism" », *Antipode*, 34 (3), p. 356-386.
- Brenner N., Peck J., Theodore N., 2010, « Variegated Neoliberalization: Geographies, Modalities, Pathways », *Global Networks*, 10 (2), p. 182-222.
- Bröckling U., Krasmann S., Lemke T. (dir.), 2011, *Governmentality. Current Issues and Future Challenges*, London, Routledge.
- Butler J., 2001, « What is Critique? An Essay on Foucault's Virtue », in D. Ingram (dir.) *The Political*, Oxford, Blackwell, p. 212-226.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Caruso L., 2010, *Il territorio della politica. La nuova partecipazione di massa nei movimenti No Tav e No Dal Molin*, Milano, Angeli.
- CEC, 2000, *The Future of Parliamentary Democracy: Transition and Challenge in European Governance*, Green Paper, AS/D(2000), Brussels: European Commission, http://ec.europa.eu/governance/docs/doc3_en.pdf (accès le 21 janvier 2013).
- CEC, 2001, *European Governance. A White Paper*. Brussels, Commission of the European Communities, Com 2001(428).
- Cefai D., Joseph I. (dir.), 2002, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Centeno M., Cohen J., 2012, « The Arc of Neoliberalism », *Annual Review of Sociology*, 38, p. 317-340.
- Chambers S., 2003, « Deliberative Democratic Theory », *Annual Review of Political Science*, 6, p. 307-326.
- Clarke J., 2010, « Enrolling Ordinary People: Governmental Strategies and the Avoidance of Politics? », *Citizenship Studies*, 14 (6), 637-650.
- Clarke J., 2013, « The Participatory Turn: What is at Stake? », Discours inaugural à la conférence *Participatory local welfare, citizenship and third sector organizations*, Pisa, 31 janvier-1^{er} février.
- Comité Editorial, 2011, « Pourquoi une revue sur la participation? », *Participations*, 1, p. 5-7.
- Cooke B., Kothari U. (dir.), 2001, *Participation: The New Tyranny?*, London, Zed Books.
- Crouch C., 2004, *Post Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Cruikshank B. 1999, *The Will to Empower. Democratic Citizens and Other Subjects*, Ithaca (NY), Cornell University Press.
- Dardot P., Laval C., 2009, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- D'Albergo E., Moini G (dir.), 2007, *Partecipazione, movimenti e politiche pubbliche a Roma*. Roma, Aracne.
- Dean M., 1999a, *Governmentality. Power and Rule in Modern Society*, London, Sage.

- Dean M., 1999b, « Normalising democracy: Foucault and Habermas on Democracy, Liberalism and Law », in S. Ashenden, D. Owen (dir.), *Foucault contra Habermas*, London, Sage, p. 166-194.
- Della Porta D., 2005, « Deliberation in Movement: Why and How to Study Deliberative Democracy and Social Movements », *Acta Politica*, 40, p. 336-350.
- Dryzek J., 2001, *Deliberative Democracy and Beyond*, Oxford, Oxford University Press.
- Dryzek J., List C., 2003, « Social Choice Theory and Deliberative Democracy: A Reconciliation », *British Journal of Political Science*, 33 (1), p. 1-28.
- Elster J. (dir.), 1998, *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Feher M., 2009, « Self-Appreciation: Or, the Aspirations of Human Capital », *Public Culture*, 21 (1), p. 21-41.
- Felt U., Fochler M., 2010, « Machineries for Making Publics: Inscribing and Describing Publics in Public Engagement », *Minerva*, 48 (3), p. 219-238.
- Felt U., Wynne B. (dir.), 2007, *Taking European Knowledge Society Seriously*, Rapport pour la Commission européenne, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/european-knowledge-society_en.pdf (accès le 21 janvier 2013).
- Fischer F., 2010, *Participatory Governance*, Jerusalem Papers in Regulation & Governance, Working Paper No. 24.
- Fishkin J., Laslett P. (dir.), 2003, *Debating Deliberative Democracy*, Oxford, Blackwell.
- Florida A., 2008, « Democrazia deliberative e processi decisionali: la legge della Regione Toscana sulla partecipazione », *Stato e Mercato*, 82, p. 83-110.
- Foucault M., 1990 [1978], « Qu'est-ce que la critique ? », *Bulletin de la société française de philosophie*, 84 (2), p. 35-63.
- Foucault M., 1994 [1984], « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », in *Dits et Écrits*, tome IV, Paris Gallimard, p. 708-729.
- Foucault M., 2004 [1978], *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil-Gallimard.
- Freschi A.-C., Mete V., 2009, « The Political Meanings of Institutional Deliberative Experiments. Findings on the Italian case », *Sociologica*, 2-3, <http://www.sociologica.mulino.it/journal/article/index/Article/Journal:ARTICLE:342/Item/Journal:ARTICLE:342> (accès le 21 janvier 2013).
- Fung A., 2004, *Empowered Participation. Reinventing Urban Democracy*, Princeton, Princeton University Press.
- Fung A., 2006, « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, 66, p. 66-75.
- Fung A., Wright E.-O. (dir.), 2003, *Deepening Democracy: Innovations in Empowered Participatory Governance*, New York, Verso.

- Gastil J., Levine P., 2005, *The Deliberative Democracy Handbook: Strategies for Effective Civic Engagement in the 21st Century*, San Francisco, Jossey-Bass.
- Geddes M., 2010, « Building and Contesting Neoliberalism at the Local Level: Reflections on the Symposium and on Recent Experience in Bolivia », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (1), p. 163-173.
- Goodin R., 2000, « Democratic Deliberation Within », *Philosophy & Public Affairs*, 29 (1), p. 79-107.
- Goodin R., Dryzek J., 2006, « Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of Mini-publics », *Politics & Society*, 34 (2), p. 219-244.
- Goven J., 2006, « Dialogue, Governance and Biotechnology: Acknowledging the Context of the Conversation », *Integrated Assessment Journal*, 6 (2), p. 99-116.
- Guarneiros-Meza V., Geddes M., 2010, « Local Governance and Participation Under Neoliberalism: Comparative Perspectives », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (1), p. 115-119.
- Habermas J., 1987, *The Philosophical Discourse of Modernity*, Cambridge (MA), MIT Press.
- Hagendijk R., Irwin A., 2006, « Public Deliberation and Governance: Engaging with Science and Technology in Contemporary Europe », *Minerva*, 44, p. 167-184.
- Hajer M., Wagenaar H. (dir.), 2003, *Deliberative Policy Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hall S., 1983, « The Problem of Ideology – Marxism without Guarantees », in B. Matthews (dir.), *Marx – A Hundred Years On*, London, Lawrence & Wishart.
- Hardt M., Negri A., 2004, *Multitude: War and Democracy in the Age of Empire*, New York, Penguin Press.
- Harvey D., 2005, *A Short History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press.
- Held D., 2006, *Models of Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Hendriks C., 2006, « When the Forum Meets Interests Politics: Strategic Uses of Public Deliberation », *Politics & Society*, 34(4), p. 571-602.
- Heynen N., McCarthy J., Prudham S., Robbins P. (dir.), 2007, *Neoliberal Environments: False Promises and Unnatural Consequences*, London, Routledge.
- Hickey S., Mohan G. (dir.), 2004, *Participation: From Tyranny to Transformation? Exploring New Approaches to Participation in Development*, London, Zed Books.
- Hirst P., Bader V. (dir.), 2001, *Associative Democracy: The Real Third Way*, Abingdon, Frank Cass.
- Hobson K. 2009, « On a Governmentality Analytics of the “Deliberative Turn”: Material Conditions, Rationalities and the Deliberating Subject », *Space and Polity*, 13 (3), 175-191.
- Jessop B., 2002, « Liberalism, Neo-Liberalism and Urban Governance: A State Theoretical Perspective », *Antipode*, 34 (3), p. 452-472.
- Jessop B., Sum N.-L., 2000, *An Entrepreneurial City in Action: Hong Kong's Emerging Strategies in and for (Inter-)Urban Competition*, Department of Sociology,

- Lancaster University, <http://www.comp.lancs.ac.uk/sociology/soc045rj.html> (accès le 21 janvier 2013).
- Kinchy A., Kleinman D., Autry R., 2008, « Against Free Markets, Against Science? Regulating the Socio-economic Effects of Biotechnology », *Rural Sociology*, 73 (2), p. 147-179.
- Lanzara, G.-F., Lupo, G., 2013, « Processi deliberativi e arene politiche locali: come le dinamiche politico-istituzionali influenzano la deliberazione », in L. Bobbio (dir.), *La qualità della deliberazione. Studio sui processi dialogici tra cittadini*, Roma, Carocci (sous presse).
- Lazzarato M., 2009, « Neoliberalism in Action: Inequality, Insecurity and the Reconstitution of the Social », *Theory, Culture & Society*, 26 (6), p. 109-133.
- Leach, M., Scoones I., Wynne B. (dir.), 2005, *Science and Citizens. Globalization and the Challenge of Engagement*, London, Zed Books.
- Levidov L., 2007, « European Public Participation as Risk Governance: Enhancing Public Accountability for Agro-biotechnology Policy? », *East Asian Science Technology and Society*, 1, p. 19-51.
- Lezaun J., Soneryd L., 2007, « Consulting Citizens: Technologies of Elicitation and the Mobility of Publics », *Public Understanding of Science*, 16, p. 279-297.
- Lövbrand E., Pielke Jr. R., Beck S., 2011, « A Democratic Paradox in Studies of Science and Technology », *Science, Technology & Human Values*, 36 (4), p. 474-496.
- Mansbridge J., Bohman J., Chambers S., Estlund D., Føllesdal A., Fung A., Lafont C., Manin B., Martí J.-L., 2010, « The Place of Self-interest and the Role of Power in Deliberative Democracy », *Journal of Political Philosophy*, 18 (1), p. 64-100.
- Matusitz J., 2010, « Collapsing the Global and the Local Through Interscalar Strategies: A Glurbanization Perspective », *Planning Theory*, 9 (1), p. 6-27.
- Melo M., Baiocchi G., 2006, « Deliberative Democracy and Local Governance: Towards a New Agenda », *International Journal of Urban and Regional Research*, 30 (3), p. 587-600.
- Moini G., 2012, *Teoria critica della partecipazione. Un approccio sociologico*. Milano, Angeli.
- Mouffe C., 2005, *On the Political*, London, Routledge.
- Mutz D., 2008, « Is deliberative democracy a falsifiable theory? », *Annual Review of Political Science*, 11, p. 521-538.
- Myers E., 2008, « Resisting Foucauldian Ethics: Associative Politics and the Limits of the Care of the Self », *Contemporary Political Theory*, 7, p. 125-146.
- Nealon J., 2008, *Foucault Beyond Foucault. Power and its Intensification since 1984*, Stanford, Stanford University Press.
- Newman J., 2005, « Participative Governance and the Remaking of the Public Sphere », in J. Newman (dir.), *Remaking Governance. Peoples, Politics and the Public Sphere*, Bristol, Policy Press, p. 119-138.
- Newman J., Clarke J., 2009, *Public, Politics and Power*, London, Sage.

- Niemeyer S., Dryzek J., 2007, « The Ends of Deliberation: Meta-consensus and Inter-subjective Rationality as Ideal Outcomes », *Swiss Political Science Review*, 13 (4), p. 497-526.
- Ong A., 2006, *Neoliberalism as Exception*, Durham, Duke University Press.
- Owen D., 1999, « Orientation and Enlightenment: An Essay on Critique and Genealogy », in S. Ashenden, D. Owen (dir.), *Foucault contra Habermas*, London, Sage, p. 21-44.
- Papadopoulos Y., Warin P (dir.), 2007, « Innovative, Participatory and Deliberative Procedures in Policy Making: Democratic and Effective? », *European Journal of Political Research*, 46 (4), special issue.
- Parkinson J., 2004, « Why Deliberate? The Encounter between Deliberation and New Public Managers », *Public Administration*, 82 (2), p. 377-395.
- Parkinson J., 2006, *Deliberating in the Real World. Problems of Legitimacy in Deliberative Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Parkinson J., Mansbridge J. (dir.), 2012, *Deliberative Systems. Deliberative Democracy at the Large Scale*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pateman C., 1970, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Peck J., 2004, « Geography and Public Policy: Constructions of Neoliberalism », *Progress in Human Geography*, 28 (3), p. 392-405.
- Peck J., Tickell A., 2002, « Neoliberalizing Space », *Antipode*, 34 (3), p. 380-404.
- Pellizzoni L., 2007, « Opinione o indagine pubblica? Concetti ed esperimenti di democrazia deliberativa », *Rivista Italiana di Politiche Pubbliche*, 2 (2), p. 101-126.
- Pellizzoni L., 2008, « Politiche pubbliche e nuove forme di partecipazione », *Partecipazione e conflitto*, 0, p. 93-116.
- Pellizzoni L., 2011, « The Politics of Facts. Local Environmental Conflicts and Expertise », *Environmental Politics*, 20 (6), p. 765-785.
- Pellizzoni L., Ylönen M., 2012, « Hegemonic Contingencies: Neoliberalized Technoscience and Neorationality », in L. Pellizzoni, M. Ylönen (dir.), *Neoliberalism and Technoscience. Critical Assessments*, Farnham, Ashgate, p. 47-74.
- Pestre D., 2008, « Challenges for the Democratic Management of Technoscience: Governance, Participation and the Political Today », *Science as Culture*, 17 (2), p. 101-119.
- Pestre D., 2011, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participative », *Participations*, 1, p. 210-238.
- Pettit P., 2003, « Deliberative Democracy, the Discursive Dilemma and Republican Theory », in J. Fishkin, P. Laslett (dir.), *Debating Deliberative Democracy*, Oxford, Blackwell, p. 138-162.
- Plehwe D., Walpen B., Neunhöffer G. (dir.), 2005, *Neoliberal Hegemony. A Global Critique*, London, Routledge.
- Purcell M., 2006, « Urban Democracy and the Local Trap », *Urban Studies*, 43 (11), p. 1921-1941.

- Purcell M., 2008, *Recapturing Democracy. Neoliberalization and the Struggle for Alternative Urban Futures*, New York, Routledge.
- Rancière J., 1995, *La méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée.
- Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Heriard-Dubreuil B., Lefebvre R., 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Richardson L., 2011, « Cross-Fertilisation of Governance and Governmentality in Practical Policy Making on Behaviour Change », *Policy & Politics*, 39 (4), 533-546.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rose N., 1999, *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rosenberg S., 2005, « The Empirical Study of Deliberative Democracy: Setting a Research Agenda », *Acta Politica*, 40 (2), p. 212-224.
- Rosenberg S., 2007, « Rethinking Democratic Deliberation: The Limits and Potential of Citizen Participation », *Polity*, 39 (3), p. 335-360.
- Ryfe D., 2005, « Does Deliberative Democracy Work? », *Annual Review of Political Science*, 8, p. 49-71.
- Sending O.-J., Neumann I., 2006, « Governance to Governmentality: Analyzing NGOs, States, and Power », *International Studies Quarterly*, 50, p. 651-672.
- Silver H., Scott A., Kazepov Y., 2010, « Participation in Urban Contention and Deliberation », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (3), p. 453-477.
- Sintomer Y., Allegretti G., 2009, *I bilanci partecipativi in Europa. Nuove esperienze democratiche nel vecchio continente*, Roma, Ediesse.
- Sintomer Y., De Maillard J., 2007, « The Limits to Local Participation and Deliberation in the French "Politique de la Ville" », *European Journal of Political Research*, 46, p. 503-529.
- Sørensen E., Torfing J., 2005, « Network Governance and Post-liberal Democracy », *Administrative Theory & Praxis*, 27 (5), p. 197-237.
- Steiner J., 2012, *The Foundations of Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Steiner J., Bachtiger A., Spornli M., Steenbergen M., 2004, *Deliberative Politics in Action: Analyzing Parliamentary Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Swyngedouw E., 2010, « Apocalypse Forever? Post-political Populism and the Spectre of Climate Change », *Theory, Culture & Society*, 23 (2-3), p. 213-232.
- Teubner G., 2002, « Breaking Frames. Economic Globalization and the Emergence of *Lex Mercatoria* », *European Journal of Social Theory*, 5 (2), p. 199-217.
- Thompson D., 2008, « Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science », *Annual Review of Political Science*, 11, p. 497-520.

- Tickell A., Peck J., 2003, « Making Global Rules: Globalization or Neoliberalization? », in J. Peck, H.-W. Yeung (dir.), *Remaking the Global Economy*, London, Sage, p. 163-181.
- Tsouvalis J., Waterton C., 2012, « Building "Participation" upon Critique: The Loweswater Care Project, Cumbria, UK », *Environmental Modelling & Software*, 36, p. 111-121.
- Urbinati N., 2010, « Unpolitical Democracy », *Political Theory*, 38 (1), p. 65-92.
- Van Eeten M., 2001, « The Challenge ahead for Deliberative Democracy », *Science and Public Policy*, 28 (6), p. 423-426.
- Van Mill D., 1996, « The Possibility of Rational Outcomes from Democratic Discourse and Procedures », *Journal of Politics*, 58 (3), 735-752.
- Williams R., 1977, *Marxism and Literature*, Oxford, Oxford University Press.
- Wynne B., 2007, « Public Participation in Science and Technology: Performing and Obscuring a Political-conceptual Category Mistake », *East Asian Science Technology and Society*, 1, p. 99-110.

Abstract – Sloping down? Assessing the new critique of public deliberation

Deliberative democracy has spread quickly, regardless of differences in political and administrative traditions. An equally fast-evolving debate has addressed its virtues and problems, gradually shifting from theory to practice and from a focus on deliberative arenas to a concern for their policy and institutional context, without questioning the fundamentally benign nature and implications of public deliberation. We might however be confronted with a turning point. A growing literature is developing a different, more corrosive type of critique, the underlying theme of which is not the "revitalization of democracy" and the role of deliberative forums in the framework of governance, but the "neoliberalization of society" and the acquisition of deliberative democracy to the rationality of government at work in this process. As a consequence, well-known problems are read or ranked differently and new questions gain salience, as especially related to politics and "the political". The article discusses the basic arguments of this literature, where "weaknesses" and "drawbacks" do not look incidental and redeemable but largely purposeful and responsible for the very success of deliberation. Rather than to the ill-fated character of deliberative democracy, however, this critique points to a renewed research agenda.

Keywords participation, deliberative democracy, governance, governmentality, neoliberalism

Luigi Pellizzoni est professeur associé au département de sciences politiques et sociales de l'université de Trieste, où il enseigne la sociologie des processus participatifs et de l'environnement. Ses recherches croisent deux thèmes principaux : la participation, la démocratie délibératives d'une part, et les transformations de la gouvernance en matière de risques, d'environnement et de techno-sciences d'autre part. Il a récemment publié *Neoliberalism and Technoscience. Critical Assessments* (avec Marja Ylönen, Ashgate, 2012), et *Conflitti ambientali. Esperti, politica e istituzioni nelle controversie ecologiche* (Il Mulino, 2011).



Mots clés

participation, démocratie délibérative, gouvernance, gouvernementalité, néolibéralisme